

N/REF : 5/03/2024 9H49 C:007818 I:11574

V/Email reçu le Mardi 05/03/2024 a 9H49

SELON DEVIS N° 4020083

CITYA LORIENT

**5 BOULEVARD MARECHAL JOFFRE
56100 LORIENT**

IMMEUBLE : LA TREOLIERE -0468
SQUARE SAINTE ANNE
35220 CHATEAUBOURG

Rennes, le 23 Mai 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 14 ANNE - M. SAUVEUR 06 99 16 01 29

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 4020083 du 20/02/2024 d un montant de
3478.81 € TTC

Donneur d'ordre : Mme S CHABAULT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire

INTERVENTION DU 06/05 ET 07/05

MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL.

VIDANGE RÉSEAU CHAUFFAGE.

REMPLACEMENT RADIATEUR X4 (CHAMBRE1, CHAMBRE 2, CUISINE ET SALON)

REMPLACEMENT SECHE SERVIETTE.

REMPLACEMENT CORP THERMO, TETE THERMO + TÉ DE RÉGLAGE X5.

REMISE EN EAU.

CONTROLE ÉTANCHÉITÉ.

PURGE RÉSEAU.

DÉSEMBOUAGE ENSSEMBLE DU RÉSEAU.

CONTROLE BON FONCTIONNEMENT.

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 14/05/24 a 13H41 Mme S CHABAULT

TC TT Email envoyé le 20/02/24 a 17H07 Mme S CHABAULT

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/
chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de
tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).

La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le
nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le
relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	3162,56	3162,56
	TOTAL H.T.		3162,56
	T.V.A. a 10,00%		316,25
	TOTAL T.T.C.En EURO		<u>3478,81</u>

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.